

Règlement intérieur 1 : Charte de déontologie

Les membres fondateurs du Petit Bonheur sont des chrétiens de diverses appartenances. Tous se sont engagés à respecter la charte suivante (15/10/2014) communiquée officiellement:

« Nous nous engageons à être unis et solidaires, pour un service de qualité, en respectant le règlement intérieur.

Selon les valeurs chrétiennes, nous considérons chaque être humain comme unique, et aimé de Dieu comme tel, sans conditions. Notre accueil est animé par cet esprit. Nous nous engageons à respecter les convictions de chacun, et à offrir un lieu d'échange sans faire de prosélytisme. Ces valeurs se conjuguent avec la liberté offerte à ceux qui le souhaitent, de connaître les motivations personnelles de l'un ou de l'autre. »

1) Charte de déontologie entre membres (concerne tous les membres actifs et bénévoles)

En adhérant au Petit Bonheur, les membres prennent un certain nombre d'engagements réciproques fondés sur la volonté d'une collaboration franche et amicale dans le souci du respect des objectifs de l'association.

Dans un esprit d'unité et de service, nous nous engageons à:

- **informer** en temps utile le Conseil d'Administration (CA) avant d'entreprendre toute nouvelle action (atelier, invitation, projet exceptionnel etc.) dans le cadre du Petit Bonheur.
- **prêter conseil et assistance**, dans la mesure des possibilités, à tout membre du Petit Bonheur qui en fait la demande.
- **participer** aussi activement que possible à tout projet commun du Petit Bonheur
- **entretenir** des relations franches et courtoises en toutes circonstances.
- **veiller** à ne pas laisser circuler des rumeurs malveillantes ou infondées et à réagir solidairement contre toute calomnie ou critique.
- **nous communiquer** réciproquement nos sujets de reconnaissance, nos difficultés éventuelles.

2) Charte de déontologie pour l'accueil du public

Nous nous engageons à :

- **être accueillant** et respecter les convictions de chacun (accueil ouvert, sans jugement, quelles que soient les croyances ou apparences)
- **savoir rappeler** gentiment le savoir-vivre ou le calme souhaité dans le local (*voir affichage*)
- **ne pas être intrusif** : être poli et accueillant, mais ne pas rentrer dans un dialogue si la personne veut manifestement consommer sans être importunée. Ne pas poser de questions indiscrettes.
- **savoir se positionner** personnellement dans un débat éthique éventuel, sans juger l'opinion de l'autre.
- **ne pas profiter** de notre rôle pour faire publicité ou propagande pour quoique ce soit. Toute information ou affichage doit être préalablement visé par au moins deux personnes du CA.

J'ai pris connaissance de la charte. Je m'engage à respecter les paragraphes 1 et 2 du code de déontologie ci-dessus.

Date

Nom et Signature

Annexe au règlement intérieur 1 à l'attention des membres qui se présentent comme chrétiens engagés dans une communauté de foi qu'ils soient membres actifs ou bénévoles.

Nos convictions communes se résument ainsi : Amour de Dieu pour chaque être humain. Jésus est venu révéler l'amour de son Père, ce qui l'a conduit à la mort, pour permettre la réconciliation de l'homme avec Dieu.

Malgré notre diversité (issue de différences d'interprétation de certains aspects de la révélation biblique), nous nous engageons dans nos relations d'équipe à :

- **parler et agir** avec respect de la culture ecclésiale ou du point de vue des uns et des autres, éviter les points de divergences, à moins que ce ne soit dans un échange fraternel constructif et respectueux.
- **n'entreprendre** aucune démarche qui aurait pour but d'inciter ou d'encourager une personne à quitter une église pour une autre (Néanmoins, chaque personne est libre de choisir son église et il devrait être compris qu'une collaboration de ce genre peut susciter de temps en temps un mouvement de membres entre églises).
- **respecter** le fait qu'une personne poursuive naturellement son cheminement de découverte de l'Évangile avec l'interlocuteur de son choix. Cependant aucun de nous ne doit revendiquer l'exclusivité d'une relation.
- **fournir** les coordonnées des diverses communautés que nous représentons s'il y a demande. Nous nous réjouissons si quelqu'un trouve un groupe ou une église qui lui convient même si ce n'est pas le nôtre.
- **être** le plus assidu possible dans les temps de prière proposés à l'équipe.

Avec le public, nous nous engageons à :

- **avoir une attitude qui reflète l'amour et le respect** de Jésus pour chaque être humain, en étant soumis à l'Esprit de Dieu.
- **ne pas avoir de comportement pouvant être perçu comme du prosélytisme** (comme présenter nos convictions sans y avoir été invité, ou en dénigrant les convictions de l'interlocuteur, ou faire ce qui pourrait être perçu comme de la publicité pour une église...)

Nous maintenons le principe de ne pas prier avec un client dans le local, même si nous sommes seul avec lui.
Des exceptions pourraient se produire devant un besoin urgent, où l'Esprit de Dieu nous contraint, en restant toutefois très prudent (prière très courte, à la demande ou avec l'accord de la personne, sans témoin, prière qui demande que la bonté de Dieu se manifeste à cette personne par rapport à ses besoins, sans qu'il soit utile d'ajouter de précision)

- **appliquer le conseil** de « se faire tout à tous » (1 cor 9 :22) pour vivre l'Évangile et communiquer d'une façon contemporaine, pertinente et respectueuse.
- **donner une réponse personnelle**, de façon **brève** et **adaptée** si questions sur notre foi ou nos motivations. Proposer éventuellement à ceux qui voudraient en savoir davantage, une entrevue dans un autre cadre.
- **ne pas rentrer dans des débats** sur des questions doctrinales objets de controverses, même si cela était demandé.

Je suis chrétien appartenant à (église, paroisse ou groupe) :

Je partage les convictions communes ci-dessus.

Je m'engage à respecter les consignes de cette annexe au règlement intérieur.

Date

Nom et Signature